



Communiqué de presse

Non au report de charges de l'Etat vers les communes Oui à une amélioration structurelle concertée

Les grandes communes neuchâteloises n'acceptent pas le report de charges prévu par l'Etat de Neuchâtel dans la forme où ce report est envisagé. Une motion communale sera présentée aux législatifs de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers. Elle exige de l'Etat qu'il accepte la proposition présentée par toutes les communes neuchâteloises en 2014 et ignorée par l'Etat. Dans leur proposition, les communes demandaient de travailler ensemble, en concertation et selon un calendrier commun, à une analyse des prestations et des structures offertes par toutes les collectivités publiques neuchâteloises à toute la population neuchâteloise. Les autres communes du canton, également touchées, sont invitées à s'associer à la motion communale prévue. Et certaines l'ont déjà fait.

Par voie d'initiative communale, les Conseils généraux du Locle, de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mener ensemble, avec les communes, l'étude de l'assainissement des finances des collectivités publiques en vue de présenter un rapport complet sur le sujet. Dans l'attente de ce rapport, l'Etat renoncera à tout report de charges vers les communes et à toute captation de recettes auprès de ces dernières. C'est en substance le texte de la motion communale que les Exécutifs de Val-de-Travers, Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds vont soumettre à leurs Conseils généraux pour ramener l'Etat à plus de concertation dans ce domaine.

Le mépris par l'Etat de toute tentative de concertation est d'autant plus regrettable que les communes motionnaires ont toutes, d'une façon ou d'une autre, étudié ou réalisé des processus de fusion. Or ces processus les ont précisément amenées à travailler d'égal à égal avec d'autres collectivités publiques afin d'améliorer les prestations au profit des citoyennes et citoyens tout en maîtrisant les coûts à charge des contribuables.

Par ailleurs, les fusions de communes réalisées ont lentement contribué à transformer le canton de Neuchâtel. De 61, le canton est passé à 37 communes et la population résidente des grandes communes a cru au point de représenter aujourd'hui près de 2/3 de la population du canton. En clair, d'une mosaïque de petites communes entourant trois villes, le canton s'est transformé en canton agglomération. Dans ce contexte de redéfinition spatiale des institutions, il paraît

malvenu de ne pas redéfinir intelligemment les prestations offertes par les collectivités publiques.

Pour l'anecdote, la revendication des communes motionnaires reprend exactement la revendication produite en 2009 par deux des conseillers d'Etat actuels alors responsables des finances de leurs communes respectives, face aux velléités de report de charges du Conseil d'Etat de l'époque. A l'automne 2014 encore, et dans les mêmes termes qu'en 2009, les communes neuchâteloises demandaient une réflexion commune sur l'efficacité et les coûts des structures de toutes les collectivités publiques neuchâteloise. Après en avoir accepté le principe, les représentants de l'Etat n'y ont hélas pas donné suite.

Toutes les communes du canton peuvent, si elles le souhaitent, s'associer à l'initiative des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers. A cet effet, les communes initiatrices tiennent à disposition des autres communes du canton le texte de leur motion ainsi que son développement et le rapport y relatif.

Neuchâtel, le 22 septembre 2015

Renseignements complémentaires: Fabio Bongiovanni, Conseiller communal, Neuchâtel, tél. 032 717 71 01, e-mail fabio.bongiovanni@ne.ch

Frédéric Mairy, Conseiller communal, Val-de-Travers, tél. 032 886 43 60, e-mail frederic.mairy@ne.ch

Denis de la Reussille, Conseiller communal, Le Locle, tél. 032 933 84 08, e-mail denis.delareussille@ne.ch

Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 21, e-mail theo.huguenin-elie@ne.ch

Giovanni Sammali, responsable communication, La Chaux-de-Fonds, tél. 079 842 16 70, e-mail giovanni.sammali@ne.ch